La cotisation annuelle à l’association est de 20 Euros pour les Mouvallois et de 30 euros pour les communes limitrophes, elle est valable du 1er Janvier au 31 décembre.

Pour une inscription après les vacances scolaires d’été, ce montant est diminué de 50% soit donc 10 ou 15 euros valable jusqu’à la fin de l’année.

Pour participer aux ateliers informatiques, une contribution est demandée à chaque atelier.

Cette contribution est de 5 euros la séance ou 15 euros les 10 séances.

Les séances achetées n’ont pas de limite de durée de validité à condition d’être en règle avec la cotisation d’adhésion annuelle.

La première séance est gratuite.

Phoca PDF